

ÉDITO

# « Police et recours à la force : la confiance n'exclut pas le contrôle »

Publié dans La Tribune du 10 mars 2024

Par Guillaume Farde



Docteur en sciences de gestion, Guillaume Farde est professeur affilié à l'École d'affaires publiques de Sciences Po où il est conseiller scientifique de la spécialité sécurité-défense. Il est, par ailleurs,

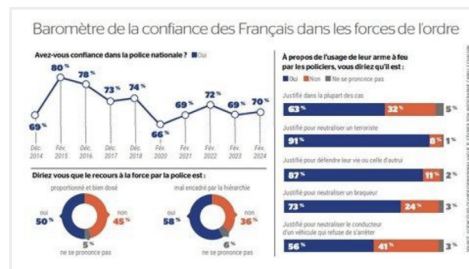
chercheur associé au Cevipof et l'auteur de plusieurs ouvrages et articles de référence consacrés aux questions de sécurité. Enfin, Guillaume Farde est consultant police-justice pour la chaîne d'information BFMTV, réserviste citoyen de la Gendarmerie nationale et membre associé de l'association des hauts fonctionnaires de la Police nationale.

Selon le dernier baromètre du Cevipof, les Français sont 70% à exprimer leur confiance envers les forces de l'ordre (+ 1 point en un an). Guillaume Farde, professeur affilié à l'École d'affaires publiques de Sciences Po, explique que la mort du jeune Nahel à l'été 2023 et les émeutes qui ont suivi n'ont pas remis en cause l'opinion majoritaire, qui soutient le recours à la force lors des interventions policières, à condition que celle-ci soit maîtrisée et contrôlée. Le 6 décembre 1986, la mort de Malik Oussekiné sous les coups de matraque de trois policiers parisiens choque légitimement la société française. Sidérés par le drame, les Français questionnent les conditions du recours à la force par leur Police\* et exigent que les protocoles qui gouvernent ses interventions soient plus respectueux des libertés publiques fondamentales. Il en a résulté une certaine réticence dans l'usage des armes par les policiers eux-mêmes, redoutant les répercussions judiciaires, sociales et morales de leurs pratiques. Depuis, l'affaire Malik Oussekiné renvoie à un syndrome du même nom, celui de la trop grande inhibition des policiers a priori, par crainte de l'opprobre a posteriori.

Trente-sept ans plus tard, la mort par balles du jeune Nahel Merzouk à la suite d'un contrôle routier déclenche, elle aussi, une très vive émotion au sein de l'opinion, notamment chez les Français les plus jeunes. À l'été dernier, la légitimité de la Police est contestée durant plusieurs nuits d'émeutes, partout sur le territoire.

Concomitamment, la mise en cause judiciaire et le placement en détention provisoire de plusieurs fonctionnaires de police accusés de violences illégitimes conduit certains de leurs représentants syndicaux à réclamer des exceptions procédurales voire une immunité pénale fonctionnelle pour contrer, selon eux, l'insécurité juridique professionnelle relative à leurs actions.

À la lumière de cette séquence estivale, et comme pour Malik Oussekiné jadis, peut-on parler de « syndrome Nahel Merzouk » ? À cette question, les tout derniers chiffres du baromètre de la confiance politique du Cevipof (vague 15, février 2024) répondent clairement par la négative.



Baromètre CEVIPOF-SciencesPo, vague 15, février 2024

## La police française à un niveau très honorable en Europe

Au cours des dix dernières années, la part des Français faisant confiance à la Police oscille entre deux personnes sur trois au plus bas (66 % en février 2020 au sortir de la séquence dite « Gilets jaunes ») et plus de trois sur quatre au plus haut (80 % en février 2015 après les attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015).

En 2024, cet indicateur est mesuré à 70 %, en progression de 1 point par rapport à 2023 (69 %). Cela positionne la Police française à un niveau très honorable en Europe, légèrement en dessous des forces de l'ordre allemandes (77 %). Par ailleurs, alors que l'affaire Michel Zecler avait contribué à une baisse de 10 points de la confiance des 18-24 ans dans la Police entre 2020 et 2021 (de 62 % à 52 %), l'affaire Nahel Merzouk n'entame pas leur appréciation positive, à la hausse de 2 points entre 2023 et 2024 (de 52 % à 54 %).

De manière générale, les Français distinguent très nettement la violence, illégitime en démocratie, de la force, légitime lorsque les agents de l'Etat y ont recours, au nom de l'intérêt général. Ainsi, ils considèrent très majoritairement que le coup de poing n'est justifié ni pour défendre sa religion (83 %), ni pour défendre ses idées politiques (81 %), ni pour s'opposer à une réforme (75 %), ni pour protéger l'environnement, la nature et les animaux (65 %). Les seules exceptions admises sont celles de la menace pour sa vie (69 %), de la protection de sa famille (67 %) et de la défense de sa propriété privée (55 %).

## 63% des Français estiment que l'utilisation de leur arme létale est justifiée

Concernant le recours à la force légitime par la Police, y compris dans sa forme paroxystique qui consiste à ouvrir le feu, 63 % des Français estiment que l'utilisation de leur arme létale est justifiée, dans la plupart des cas. Dans le détail, ils la jugent acceptable contre un terroriste (91 %), pour défendre leur vie ou celle d'un citoyen en danger (87 %) et pour neutraliser un braqueur (73 %).

Leur opinion est cependant moins affirmative en cas de refus d'obtempérer. En effet, si 56 % des Français admettent qu'un tir est légitime y compris dans cette situation particulière, il n'y a toutefois pas de consensus générationnel sur ce point : 61 % des 65 ans et plus y sont favorables tandis que 54 % des 18-24 ans y sont clairement défavorables.

Enfin, même si 52 % des Français pensent que l'ouverture du feu est excessive pour rétablir l'ordre à l'occasion d'émeutes urbaines, 68 % se disent favorables au recours à la force, en général, pour maintenir l'ordre public.

En définitive, huit mois après la mort du jeune Nahel Merzouk, les Français soutiennent très majoritairement leur Police, y compris dans l'exercice de ses missions les plus coercitives.

## Pas de blanc-seing

Il serait cependant inexact de voir dans ce soutien sans ambiguïté une sorte de blanc-seing justifiant à la fois l'assouplissement des règles qui encadrent le recours à la force par les policiers et l'atténuation des mécanismes de contrôle qui y sont attachés. En effet, seuls 50 % des Français considèrent l'usage de la force par la Police proportionné et bien dosé (58 % des 65 ans et plus s'en disent convaincus, mais 63 % des 18-24 ans déclarent le contraire) tandis que 58 % des Français estiment que l'encadrement hiérarchique du recours à la force par la Police demeure insuffisant. Enfin, si 69 % des Français disent comprendre l'exaspération des policiers, 70 % restent très clairement hostiles à l'idée qu'un agent qui aurait fait un usage abusif de son arme à feu bénéficie d'un traitement judiciaire distinct de celui des autres citoyens.

Pour le maintien de la tranquillité et de la paix publiques, les Français consentent donc que la Police recoure à la force et ils lui accordent un niveau de soutien élevé, y compris à l'occasion de crises telles que les émeutes de l'été 2023. Leur consentement n'en reste pas moins conditionné à des exigences d'encadrement et de contrôle: il y va de la confiance dont est créditée la Police républicaine et, ce faisant, de sa légitimité démocratique ●

\* L'emploi de la majuscule marque la différence entre la notion au sens de la science politique et la Police nationale en tant qu'institution.

## REGARD D'EXPERT

# L'Arabie Saoudite profite du rétablissement de ses relations diplomatiques avec l'Iran

Par Bertrand Besancenot

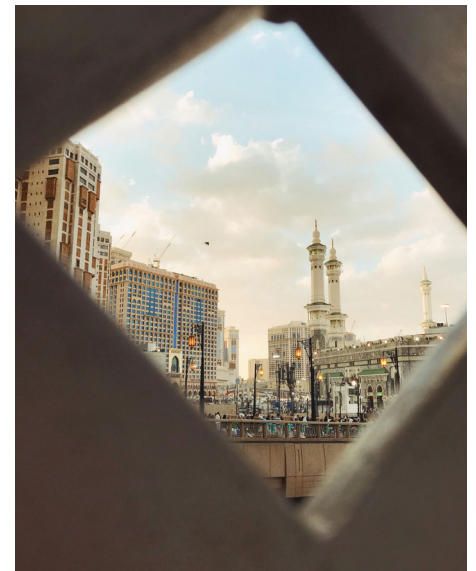


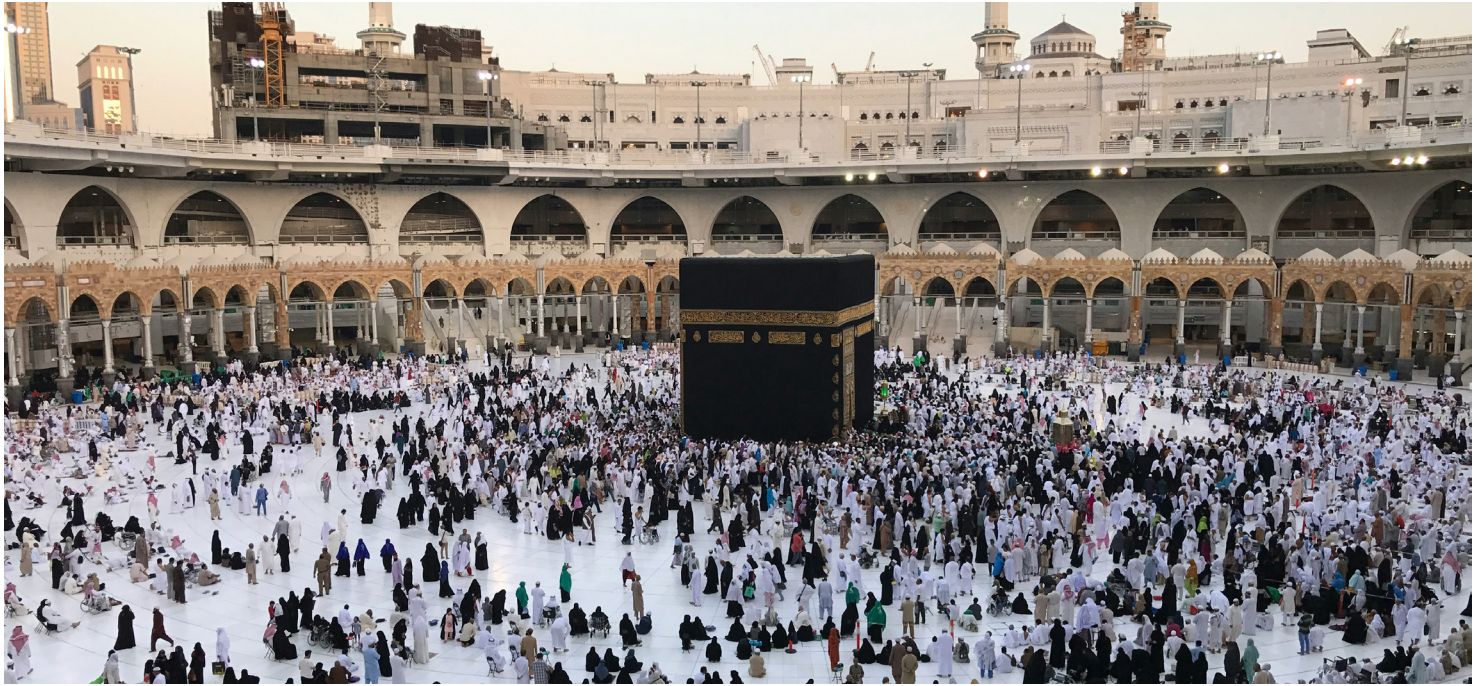
Bertrand Besancenot est Senior Advisor au sein d'ESL & Network. Il a passé la majorité de sa carrière au Moyen-Orient en tant que diplomate français. Il est notamment nommé Ambassadeur de France au Qatar en 1998, puis Ambassadeur de France en Arabie Saoudite en 2007. En février 2017, il devient conseiller diplomatique de l'Etat puis, après l'élection d'Emmanuel Macron en tant que Président de la République, Émissaire du gouvernement du fait de ses connaissances du Moyen-Orient.

Ainsi, depuis octobre 2023, les contacts entre Riyad et Téhéran ont atteint des niveaux jamais égalés depuis une décennie – et ce malgré le constat, amer pour les Saoudiens, que l'Iran n'avait pas pu ou voulu empêcher l'attaque du Hamas. Dès le début du conflit, MBS et le Président iranien Ebrahim Raïssi se sont en effet téléphonés pour évoquer l'escalade à Gaza. Ils se sont ensuite rencontrés en novembre, en marge

Il y a un an, l'annonce avait surpris le Moyen-Orient et ses partenaires internationaux : le 10 mars 2023, l'Arabie Saoudite et l'Iran signaient un accord de détente à Pékin, présageant une nouvelle ère voulue par le prince héritier saoudien – Mohammad ben Salmane (MBS) – afin de réaliser son programme de diversification économique « Vision 2030 ».

Mais dans les mois suivants, l'accord n'a généré que quelques résultats diplomatiques limités, jetant un flou sur sa réelle portée. Il aura donc fallu la guerre à Gaza et l'ouverture de ses fronts annexes pour tester la viabilité de ce rapprochement. Le 7 octobre a en effet mis en lumière les capacités de destruction de l'Iran et de ses alliés dans la région, poussant l'Arabie Saoudite à tout mettre en œuvre pour éviter un embrasement au Moyen-Orient.





du sommet conjoint de l'Organisation de la coopération islamique (OIC) et de la Ligue Arabe sur la Palestine, première réunion entre des dirigeants iranien et saoudien depuis la rupture des liens diplomatiques en 2016 (la dernière datait de 2012, lorsque Mahmoud Ahmadinejad s'était entretenu avec le roi Abdallah à La Mecque). Les ministres saoudien et iranien des Affaires étrangères ont également multiplié les visites dans leurs pays respectifs depuis le 7 octobre, alors qu'ils s'étaient déjà rencontrés avant cette date, dans le sillage de l'accord de Pékin.

Plus intéressant encore, Riyad et Téhéran opèrent une forme de rapprochement sans précédent sur le plan sécuritaire, après s'être menés des guerres par procuration dans toute la région pendant des décennies. Mi-février, l'ambassadeur saoudien en Iran a rencontré le ministre iranien de la Défense. Une semaine plus tôt, une délégation de hauts gradés iraniens avait fait une apparition remarquée au « World Defense Show » de Riyad, où elle s'est entretenue avec le chef d'état-major saoudien. Son homologue iranien avait, lui, téléphoné au ministre saoudien de la Défense, Khalid ben Salmene, en décembre.

## Test en mer Rouge

Malgré leur forte valeur symbolique, ces rencontres de haut niveau revêtent encore une dimension incertaine, n'ayant pour l'heure débouché sur aucune décision concrète. Riyad vise en fait à mieux comprendre les capacités militaires de l'Iran, ainsi que l'état d'esprit et les ambitions de son système de sécurité. Le pragmatisme dont Téhéran a fait preuve de son côté ces derniers mois – en ne défiant pas directement Israël et en évitant les attaques des Houthis contre l'Arabie Saoudite – est rassurant pour le royaume. Le vrai test pour l'accord de Pékin a en effet eu lieu en mer Rouge, front annexe le plus brûlant de la guerre à Gaza.

Riyad a refusé de rejoindre l'opération « Prosperity Guardian » menée par les Etats-Unis en réponse aux attaques des Houthis, par crainte de mettre en péril les délicats pourparlers de paix entamés avec les rebelles yéménites en 2022. Hormis des accrochages à la frontière – qui ont conduit à la mort de quatre soldats bahréniens en octobre 2023 – la milice pro-iranienne n'a plus tiré un seul missile vers le royaume depuis le début des négociations saoudo-houthies.

La guerre à Gaza n'a pas rompu ce statu quo. Les Saoudiens ont probablement discuté avec l'Iran pour lui faire comprendre qu'ils ne soutiendraient pas la coalition américaine en échange de ne pas être pris pour cible par les Houthis. L'intérêt de l'Arabie Saoudite est dans cette affaire de se concerter avec l'Iran pour éviter une escalade.

Cette capacité nouvelle d'engager un dialogue et de s'accommoder pour contenir un embrasement régional ne saurait toutefois masquer la méfiance durablement installée entre Riyad et Téhéran. D'autant que, malgré leur objectif commun d'éviter l'escalade, les deux pays ont adopté des approches radicalement opposées dans la guerre à Gaza. Alors que Téhéran exerce une pression sur les Etats-Unis et Israël via « l'axe de la résistance », Riyad s'active en coulisses pour préparer – avec les Etats-Unis, l'Egypte et le Qatar – un nouveau modèle de gouvernance palestinienne. La relation est donc passée de la confrontation à la neutralité, mais elle n'est pas encore devenue coopérative.

Le pragmatisme poussera-t-il les deux poids lourds régionaux à atteindre ce stade ? Côté saoudien, il y a certainement une volonté de dialogue, car l'Arabie Saoudite comprend qu'elle ne peut pas se permettre un conflit ouvert avec l'Iran, qui nuirait à son économie, que l'époque de la confiance aveugle dans les garanties de sécurité américaines est révolue et que le front yéménite doit rester fermé. Les Saoudiens entendent donc poursuivre leur politique de concertation avec Téhéran.

## Investissements saoudiens

Toutefois l'Iran n'est pas en position de force aux yeux des Saoudiens. La République islamique est en effet dans une situation globalement désastreuse, plongée dans un marasme économique, affaiblie par le soulèvement populaire de 2022 et isolée au niveau international par la suspension des négociations sur le nucléaire avec les Occidentaux. Sur le plan régional, le « Corps des Gardiens de la Révolution » islamique a perdu Kassem Soleimani, et avec lui le contrôle total de ses mandataires au Moyen-Orient.

En outre, Téhéran espérait surtout attirer des investissements saoudiens et stimuler le commerce bilatéral, ce qui ne s'est pas produit. Mais comment l'Arabie Saoudite pourrait-elle investir dans l'économie iranienne sans la confiance nécessaire et sans violer les sanctions occidentales contre la République islamique ? Cette question demeure non résolue, et Riyad n'a exercé aucune pression sur ses partenaires internationaux pour qu'ils allègent les sanctions.

Téhéran estime donc à juste titre que le statu quo profite davantage à Riyad, qui a pour l'heure réussi à protéger son territoire des attaques. Il a pourtant toujours été clair qu'il y aurait une limite à un rapprochement véritable entre l'Iran et l'Arabie Saoudite tant que les tensions se poursuivraient entre l'Iran et l'Occident. En face, les Saoudiens ont bien conscience qu'ils n'ont aujourd'hui pas les moyens d'affronter seuls la menace iranienne. Ils n'ont donc renoncé ni à la normalisation avec Israël, ni à la possibilité d'obtenir des garanties sécuritaires avancées des Etats-Unis. Or ce sont précisément ces scénarios qui pourraient mettre en péril l'accord de détente avec les Iraniens. Le royaume a donc jusqu'à présent plutôt bien joué ses cartes, en préservant ses options pour l'avenir, y compris dans l'hypothèse d'un retour au pouvoir du président Trump ●

## REGARD D'EXPERT

# Le projet de loi sur la fin de vie : une avancée après 2 ans d'attente

Par Youssef Ghafari



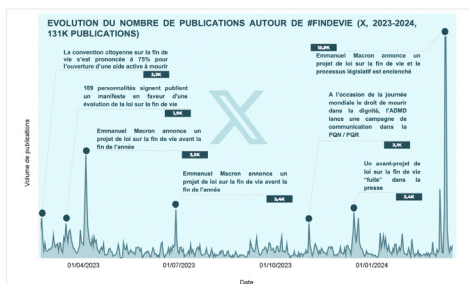
Youssef Ghafari est un expert en veille stratégique et e-réputation, ayant acquis plus de 15 ans d'expérience en accompagnant de grandes marques et des services publics dans leurs stratégies de présence et de contenus sur les réseaux sociaux. Il a développé une expertise en analyse de conversations, gestion de crise et communication sensible.

un terrain de jeu d'influence particulièrement intéressant à observer. En février 2023, la Convention citoyenne sur la fin de vie se prononce (à 75%) pour l'ouverture d'une aide active à mourir y compris sous conditions pour les mineurs (1,2K publications et 7,7K engagements).

En avril 2023, Emmanuel Macron reçoit les membres de la Convention citoyenne sur la fin de vie et annonce un projet de loi d'ici fin 2023 ainsi qu'une stratégie décennale sur les soins palliatifs (123,3K publications et 298,6K engagements).

Au cours des dix dernières années, la question de la fin de vie en France a traversé plusieurs phases d'évolution significatives, marquées par des débats sociétaux profonds, des avancées législatives et des démarches participatives innovantes.

Depuis l'adoption en 2016 de la loi Claeys-Leonetti qui introduit la sédation profonde et continue tout en interdisant l'euthanasie et le suicide assisté, la France a amorcé une évolution dans la prise en charge de la fin de vie, cherchant à respecter la volonté des patients. Cette dynamique a été enrichie en 2022 par la création de la Convention citoyenne sur la fin de vie, promouvant une réflexion collective sur l'autonomie en fin de vie et soulevant la question d'une révision législative.



En 2023, les débats sur la question de la fin de vie ont continué à s'intensifier, notamment sur X



En mars 2023, 109 personnalités signent dans L'Obs un manifeste en faveur d'une évolution de la loi sur la fin de vie (123,4K publications et 298,6K engagements).



En juin 2023, l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) est à l'initiative d'une importante séquence médiatique : elle lance les assises de la fin de vie et publie un sondage IFOP favorable au « suicide assisté ».



En novembre 2023, l'ADMD organise une nouvelle séquence médiatique à l'occasion de la journée mondiale sur le droit de mourir dans la dignité en lançant une campagne de communication dans la presse quotidienne nationale et régionale visible sur plus de 3,6 millions exemplaires papier.



En décembre 2023, un avant-projet de loi sur la fin de vie « fuite » dans la presse et fait réagir les parties prenantes qui y sont favorables. L'exécutif annonce que le « projet de loi sur le modèle français de la fin de vie » sera présenté en février 2024.



Et enfin, début mars 2024, Emmanuel Macron annonce un projet de loi sur la fin de vie (une loi de fraternité). Le gouvernement transmet, fin mars, le projet de loi au Conseil d'Etat enclenchant ainsi le processus législatif pour son examen par le Parlement. L'examen du projet de loi portant sur la fin de vie débutera à l'Assemblée nationale le 27 mai 2024.

## À propos de nous



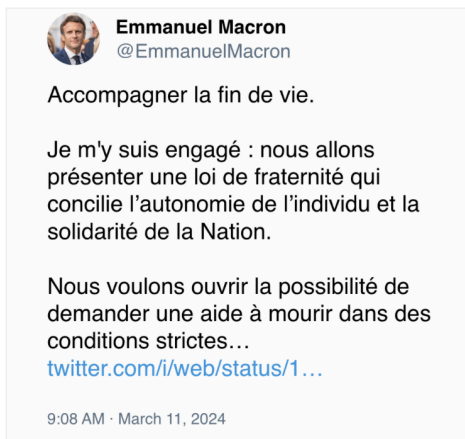
**Xavier DESMAISON**  
CEO  
x.desmaison@antidox.fr

Antidox est un cabinet de conseil en stratégie de communication et d'opinion à forte dominante digitale. Antidox positionne les dirigeants au cœur des débats d'idées et connecte les organisations à leur écosystème : des décideurs aux influenceurs, des consommateurs aux collaborateurs.

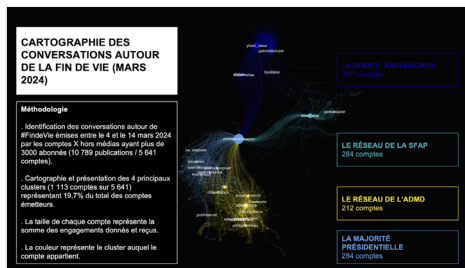


**Alexandre MEDVEDOWSKY**  
Président du Directoire  
alexandrem@eslnetwork.com

Le Groupe ESL & Network s'est imposé comme l'un des leaders français et européens de l'intelligence économique, de l'accompagnement stratégique et des affaires publiques. ESL & Network conseille aujourd'hui les plus grandes entreprises françaises et les accompagne dans leurs décisions stratégiques, en France comme à l'international. Le Groupe conseille également des Etats et gouvernements.



Cette annonce présidentielle a été particulièrement virale notamment sur X, où 4 communautés ont été particulièrement mobilisées avec comme point de gravité le compte du président de la république @EmmanuelMacron (9,6M d'abonnés) qui a reçu le plus grand nombre d'engagements, de la part des défenseurs et des opposants au projet de loi.



**Le réseau de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD)**, avec comme principaux drivers les responsables de l'association comme @PhilippeLoheac (4,1K abonnés), @remimarchand (2,1K abonnés), son président @jonathandenis (4,2K abonnés), sans oublier ses soutiens indéfectibles comme @linerenaud (53,4K abonnés) marraine de l'association a été particulièrement efficace pour préparer « l'opinion » à cette loi, « main dans la main » avec la majorité présidentielle.

Un second cercle d'alliés s'est également réjoui de l'annonce d'Emmanuel Macron, avec comme drivers des dirigeants politiques de gauche comme @sandrousseau (155,5K abonnés) et @JeanLucRomero (62,5K abonnés).

**L'écosystème de la majorité présidentielle**, en particulier l'Assemblée nationale, avec sa présidente @YaelBRAUNPIVET (98K abonnés), le président de la commission des affaires euro-

péennes de l'Assemblée nationale et membre du bureau exécutif de Renaissance @PA\_Anglade (21,5K abonnés) et @AlexQuiec (16,7K abonnés), collaborateur parlementaire de la députée Ingrid Dordain, ont été les principaux vecteurs d'engagements entrant, après avoir salué l'annonce du président Macron. L'équipe gouvernementale a bien évidemment pris la parole sur le sujet, le premier ministre @GabrielAttal (148,9K) et le ministre délégué chargé de l'industrie et de l'énergie @RolandLescure (41,9K abonnés) entre autres.

**Le réseau proche de la Société Française d'Accompagnement et soins palliatifs (SFAP)**, qui est un mélange de comptes marqués LR (Les Républicains), de comptes proches de la « cathosphère » et des professionnels de la santé. Les principaux drivers de ce cluster sont le compte de l'association @asso\_SFAP (5,3K abonnés), des comptes LR comme celui du sénateur et président du groupe LR au Sénat @BrunoRetailleau (115K abonnés), le député @philippejuvin (42K abonnés) qui ont manifesté leur colère et ont préféré le renforcement des moyens pour accéder aux soins palliatifs. Un deuxième cercle s'est greffé à cet écosystème, celui du réseau de comptes catholiques (surtout celui du diocèse de Versailles) dont les principaux drivers ont été l'@abbegrosjean (48,6K abonnés) et @LaCroix (79,6K abonnés). Et enfin, les principaux drivers du côté des professionnels de santé sont @jberstein54 (1787 abonnés) et le syndicat national des infirmiers @infirmierSNPI (10,4K abonnés).

**La droite « anti-macron »**, mélange de profils de droite divers : conservateurs comme le directeur des rédactions du Figaro @abrezet (23,4K abonnés) et la journaliste à Valeurs actuelles @gabriel-lecluzel (124,1K abonnés), identitaires comme la journaliste du JDD et chroniqueuse CNews @ChdOrnellas (252,2K abonnés) et Reconquête comme @MissNathDuSud (7,3K abonnés).

Le processus vers l'adoption de ce texte promet d'être un moment clef du débat démocratique et intense sur les réseaux sociaux, illustrant la complexité et la sensibilité de l'accompagnement de la fin de vie dans le contexte français ●